

Agissements néfastes des agents de la Compagnie des Indes à l'Isle de France

Le 10 juin 1770 - Desroches au ministre

Un document du Service Historique de la Défense, à Brest, département Marine. Ms.92, n°40
=====

Compagnie des Indes
N°67.

A l'Isle de France le 10 juin 1770

Monseigneur,

Indépendamment de la lettre commune que nous sommes forcés, M. Poivre et moi, de vous écrire contre la conduite des administrateurs de la Compagnie depuis qu'ils ont appris la suspension de leur privilège, je crois ne pouvoir me dispenser d'avoir l'honneur de vous en parler séparément.

Vous aurez la bonté de vous rappeler que vous m'aviez ordonné d'emprunter une partie de leurs magasins (en supposant même que la Compagnie eut subsisté dans l'état où elle était) afin de suffire aux besoins du service du Roi. Vous m'aviez prescrit en même temps de ne pas les rendre avant d'avoir sur cela reçu des ordres de votre part, et de continuer à m'en servir, comme de ceux dont mes prédécesseurs avaient pris possession.

Je leur ai souvent annoncé qu'il surviendrait des circonstances qui me forceraient d'avoir recours à eux, relativement à cet objet, mais je n'en suis pas venu là, parce que jusqu'ici je n'avais pas cru avoir des besoins assez urgents pour cela.

Enfin, Monseigneur, la liberté de commerce est venue, et avec elle, des ordres positifs de votre part de prêter toute sorte de secours aux vaisseaux particuliers qui aborderaient à cette île.

Leur plus grand embarras serait de [ne pas] trouver des magasins pour déposer leurs marchandises. Sans cela tout périliterait et la vente serait impraticable. Or la Compagnie seule en avait dans cette colonie, où elle exerçait exclusivement le commerce.

D'un autre coté, il nous est absolument nécessaire d'acquérir pour le compte du Roi, tout ce qui a rapport à la marine militaire et commerçante, goélettes, chalands, pontons, chaloupes, canots, ancres, mâtures, agrès, appareils, etc. ; et enfin tous les Noirs de marine sans lesquels tous les autres moyens, faute de pouvoir être mis en œuvre, deviennent inutiles, tant pour le service que pour les besoins particuliers.

En conséquence nous avons dès le premier moment, M. Poivre et moi, demandé des magasins à la Compagnie. Elle a hésité de s'y prêter, sous le prétexte qu'ils étaient remplis ; un d'eux venait cependant d'être vidé par la vente totale des vins en barrique ; un autre était plein de cordages : nous avons arrêté cet objet comme indispensablement nécessaire aux opérations de M. le Baron d'Arros, au service des navires du Roi, et à celui des vaisseaux particuliers.

Mais ces deux magasins ne suffisent pas, à beaucoup près, par l'arrivée de *la Normande* venant du Cap, et de *la Duchesse de Praslin* venant également du Cap où elle avait relâché en venant de Bordeaux, attendant d'ailleurs d'un moment à l'autre *le Télémaque* et *le St Florentin* que ces deux derniers navires avaient laissés à Table-Bay. Nous avons renouvelé nos instances auprès de Messieurs les administrateurs de la Compagnie pour obtenir d'eux, de gré à gré, les magasins dont nous avons le plus pressant besoin. Tout cela a été inutile : nous n'avons tiré d'eux que des subterfuges vagues, comme vous le verrez par leurs lettres dont nous avons l'honneur de vous adresser des copies.

Je vous avouerai, Monseigneur, que le désir de faire le bien, et le dépit de m'y voir contrarié me fit perdre patience le 23 du mois dernier. Au moment d'aller dîner, j'envoyai M. de La Roche, mon aide de camp, officier digne de toutes vos bontés, et que j'ai déjà eu l'honneur de vous recommander, je l'envoyais chez M. Denis, chef de l'administration, et je lui dis : Vous préviendrez ces Messieurs

qu'à deux heures et demie après midi, je veux avoir les clefs de tous leurs magasins. Vraisemblablement je n'en dis pas davantage, car ils ont fortement relevé ce laconisme, quoique par ma lettre écrite à trois heures après midi du même jour, je leur en aie expliqué le sens. Alors après leur avoir écrit, j'allais moi-même voir si je trouverais les magasins ouverts : ils l'étaient effectivement ; j'en fis la visite, j'arrêtais les deux dont j'ai parlé plus haut : je vérifiai, et je représentai aux employés qui m'en avaient fait l'ouverture que tout ce que renfermaient leurs différents magasins, pouvait être contenu dans un seul, si on l'arrangeait bien. Je m'en tins là, et depuis nous avons, M. Poivre et moi, renouvelé nos instances pour que ces messieurs nous en cédassent une partie. Nous leur avons conseillé de vendre, parce que leur obstination à ne le pas faire, devenait de jour en jour plus nuisible aux intérêts de la Compagnie, puisque, outre le déchet, ils seraient réduits à un rabais qui n'a fait qu'augmenter de jour en jour depuis la liberté du commerce établie. Nous nous sommes bornés sur cela à leur donner des conseils. M. Poivre leur a envoyé la note des effets qu'il voulait retenir pour le compte du Roi : ils n'y ont eu aucun égard, et ont vendu indistinctement au public les effets de toute nature.

Peut-être aurions-nous bien fait d'employer l'autorité pour nous réserver nos besoins ; je m'y suis cependant opposé vis-à-vis de M. Poivre, parce que (comme je le lui ai représenté) Messieurs les administrateurs écrivent beaucoup. Notre démarche aurait été tympanisée par l'administration de France et par les actionnaires, au lieu qu'ayant laissé ceux-ci entièrement maîtres de leurs opérations, la clameur ne peut manquer de tourner contre eux seuls.

D'un autre côté, Monseigneur, je me crois en vérité plus de ressources dans la tête pour faire le bien, qu'ils n'ont de moyens pour m'en empêcher, et quoique nous manquions de tout, j'espère que tout ira.

Pour revenir aux effets qui ont rapport à la marine, nous avons donc eu les cordages, et ils nous étaient livrés avant la combinaison, que j'ignore, mais sur laquelle ils ont depuis quelque temps pris le parti de nous refuser tout, sous prétexte de vouloir nous contraindre à les payer en papier ou en lettres de change, et ils donnent au public à beaucoup meilleur marché qu'ils ne nous eussent vendu, ce qui fait une perte considérable pour les actionnaires.

Ils s'obstinent à ne pas nous livrer les goélettes, chalands, pontons, chaloupes, canots, ancres et mâtures, ni les Noirs de marine, et ils ont fait plus ; car malgré nos sages avis, ils ont dépensé peut-être plus de 50.000 livres pour armer le vaisseau *le Mascarin*, sous le prétexte d'aller prendre à Bourbon tout au plus 300.000 livres de café qu'ils auraient pu également envoyer directement de là en France, au lieu que par ce transport, il leur coûtera de 3 à 4 sols par livre de plus.

Ils prétendent enfin avoir le droit d'armer comme particuliers ; je ne sais si leur prétention est fondée ; mais il est certain qu'elle paraît bien favorable aux accaparements dont cependant je ne crois aucun d'eux capable, et je suis convaincu que le chagrin seul les entraîne dans cette suite de fausses opérations qui fait beaucoup gloser.

J'ai regardé comme une chimère ce qu'on disait ici et même à Versailles que l'administration de la Compagnie des Indes à l'Isle de France se flattait toujours de reprendre le gouvernement de cette colonie. Depuis que j'y suis, j'ai continuellement vu fermenter le germe de cette opinion ; mais je n'y ai fait aucune attention. Aujourd'hui que certainement les plus fanatiques en sont revenus, on voit dans leurs opérations désespérées qu'ils ont été bercés de cette espérance jusqu'au dernier moment ; et ils ont encore quelques aboyeurs dans le public qui disent que l'administration de la Compagnie est regrettée. J'ai l'honneur de vous protester, Monseigneur, qu'elle ne l'est de personne, excepté des employés qui étaient à son service, et qui ne vivaient que de leur état, et des anciens conseillers dont le dernier affectait plus d'autorité, de pouvoir, et d'étiquette que M. Poivre, M. de Steinauer et moi réunis n'en prendrons jamais.

Au surplus la conduite de messieurs les administrateurs ne me surprend pas : j'y étais préparé, et elle est conforme à ce qu'ils firent en 1764 en apprenant que le Roi reprenaient les Isles de France et de Bourbon. Sur la première nouvelle, ils s'empressèrent de donner, sans rime ni raison, tout ce qu'ils purent donner des terrains vagues de cette île. La vingtième partie de ce qu'ils concédèrent alors n'est pas défrichée, et ne l'aurait jamais été par les Français, si le Roi n'avait repris la possession de la colonie. Vous en verrez la preuve dans l'état ci-joint que j'ai fait relever sur les recensements de l'Isle de France. Il prouve que depuis 1764 compris jusqu'à l'arrivée de M. Poivre, il a été concédé 32.657

arpents de terre, c'est-à-dire 209 habitations¹. Ils ont également concédé à la même époque tout ce qu'il y avait d'emplacements vides dans la ville du Port-Louis.

Il est bien évident que le but de cette étrange opération était de barrer les distributions que les gouverneur et intendant pour le Roi voudraient faire à leur arrivée, comme aujourd'hui (quoiqu'incapables de vouloir le mal de propos délibéré) ils font dans leur premier mouvement, tout ce qui peut nuire au succès du gouvernement actuel. J'ose vous le répéter, Monseigneur, ils n'y réussissent pas. Mais j'éprouverai des difficultés ; j'ai du zèle pour les vaincre.

Je suis d'ailleurs on ne peut pas plus content de chacun d'eux en particulier, ils sont à plaindre, et lorsqu'ils sont rassemblés, leur mécontentement s'accroît et s'exhale d'autant plus qu'ils savent que l'administration d'Europe était très mécontente d'eux. Tout cela est dans l'homme.

J'ai obvié au refus qu'ils nous font de leurs magasins en donnant pour le service du Roi et pour celui des particuliers les écuries du gouvernement, lesquelles, avec très peu de changement, feront un superbe magasin.

J'insiste auprès de M. Poivre, (et j'espère que je l'y déterminerai) pour qu'il achète en ville des maisons pour se loger, lui et les principaux officiers d'administration, ainsi que leurs bureaux ; car leurs bureaux et logements ne sont purement et simplement que des magasins, mais tels que pour 300.000 livres on n'en ferait pas de pareils ici, quoique ce soient des logements très indécents.

Une circonstance que je ne dois pas omettre, c'est que la Compagnie avait fermé ses boutiques il y a quelques mois ; les habitants m'en portèrent des plaintes ; j'en parlai à ces Messieurs qui m'alléguèrent qu'il n'y avait rien à vendre dans leurs magasins ; mais ils me promirent d'ouvrir désormais leurs boutiques pour contenter le public. Il est à observer que lorsque la liberté de commerce est venue, la première raison qu'ils nous aient donnée à M. Poivre et à moi pour ne pas nous livrer des magasins, a été qu'ils y avaient pour environ 1.500.000 livres de marchandises. Cependant depuis ma demande relativement à l'ouverture des boutiques, il ne leur est rien venu d'Europe.

Je me flatte, Monseigneur, que vous remarquerez que je n'ai mis dans tout ceci aucune aigreur ; que j'aurais peut-être pu me plaindre plutôt ; que je ne l'ai pas fait par respect pour vos occupations et par l'assurance où j'étais de ne rien laisser en souffrance. J'agirai toujours avec la même discrétion et la même confiance, lorsque je trouverai le moyen de faire le bien, sans vous importuner de mille petits tracasseries qui sont inséparables des grandes affaires, mais qui ne doivent jamais influencer sur elles.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Ch. Desroches

* * *

¹ L'habitation » désigne 156 arpents de terre, unité d'affectation des concessions ; donc 209 habitations représentent exactement 156 x 209= 32.604 arpents.